



21170  
Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

04/12/2025

Date d'affichage :

04/12/2025

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 11 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025  
Reçu en préfecture le 13/12/2025  
Prélevé le 11/12/2025  
ID : 021-21210579-20251211-202504-DE  
**SLOW**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

**Présents** : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, PAIN Noël,

**Procuration** : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur POILLOT Jérémie donne procuration à Monsieur ERTUGRUL Ali

**Absent(s)-excusé(s)** :

**Absent(s) non-excusé(s)** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain IMBERT

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération** : N° 2025-045 - Validation de l'offre portant sur le remplacement des équipements informatiques du secrétariat de mairie et des écoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition de l'entreprise XEFI Dole par le biais de son leaseur Nexlease ;

Considérant la nécessité de renouveler le serveur de la mairie ainsi que les postes informatiques des écoles et du secrétariat afin d'assurer la continuité et la sécurité des services ;

Considérant que le devis prévoit un montant de 1 369,12 €/HT par trimestre (soit 456.37 €/HT par mois) ;

Considérant qu'il y a lieu de contractualiser pour la période allant de janvier 2026 à décembre 2031 ;  
Considérant que l'entreprise dispose déjà de plusieurs contrats de maintenance dans la collectivité ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité

**Article 1** : de donner suite à la proposition de l'entreprise XEFI Dole pour un montant de 1 369.12 €/HT par trimestre à partir de janvier 2026 et ce jusqu'en décembre 2031

**Article 2** : Précise que les dépenses sont inscrites à la section fonctionnement du budget de la commune à partir de l'exercice 2026.

**Article 3** : d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération

Nombre de voix pour	8	Abstentions	0
Nombre de voix contre	5	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Le Maire

  
Mairie de Saint-Usage  
Ecole d'Orn

Valérie HOSTALIER